Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-213101876-20250703-2025_071-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, MONTES, SIMÉON, VITET et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
3 juillet 2025
Acte n° **2025--071**

Absent(s) représenté(s) :
M. BAË a donné procuration à M. SÉVERAC
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme BRUN
M. PILET a donné procuration à Mme MONTES
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BEAUFORT
Mme ROUER a donné procuration à M. LORRAIN
Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	26
procurations :	7
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. LORRAIN Guy

Date de la convocation : 26 juin 2025

Thème : 4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

Objet : Création de postes permanents

M. SEVERAC Philippe, Premier Adjoint délégué au secteur « Ressources Humaines et Dialogue Social » expose au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, en application de l'article L. 313.1 du Code Général de la Fonction Publique, il est proposé de créer, à compter de ce jour, les postes suivants :

- **<u>Pôle technique - Services bâtiments et festivités</u> :**
 - un poste à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades suivants :
 - Adjoint technique principal 2ème classe
 - Adjoint technique principal 1ère classe
 - Agent de maîtrise
 - Agent de maîtrise principal

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

Dans le cadre de la mutation d'un agent à temps complet à compter du 1er septembre, il est proposé de créer un poste d'agent de maintenance polyvalent à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

- un poste à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades suivants :
- Adjoint technique
- Adjoint technique principal 2ème classe
- Adjoint technique principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

.../...

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-213101876-20250703-2025_071-DE

- **Pôle technique – Service VRD** : un poste à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades suivants :
 - Technicien principal 1ère classe
 - Ingénieur

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

- **Pôle technique - Services espaces verts et propreté urbaine** :
 - un poste à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades suivants :
 - Adjoint technique
 - Adjoint technique principal 2ème classe
 - Adjoint technique principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

- **Pôle éducatif et social – Service entretien** : un poste à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades suivants :
 - Adjoint technique
 - Adjoint technique principal 2ème classe
 - Adjoint technique principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

- **Pôle tranquillité publique – Police municipale** : un poste à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades suivants :
 - Gardien-brigadier
 - Brigadier-chef principal

- **Pôle relations au public et vie citoyenne – Service accueil/population** : un poste à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades suivants :
 - Adjoint administratif
 - Adjoint administratif principal 2ème classe
 - Adjoint administratif principal 1ère classe

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

- **Pôle finances et commande publique – Service finances et comptabilité** : un poste à temps complet qui pourra être pourvu sur les grades suivants :
 - Adjoint administratif
 - Adjoint administratif principal 2ème classe
 - Adjoint administratif principal 1ère classe
 - Rédacteur

Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

Ce dossier a été soumis à la commission du personnel du 2 juin 2025 et au Comité Social Territorial du 27 juin 2025.

.../...

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-213101876-20250703-2025_071-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2025 - acte n° 2025-071 - page 3/4
Thème :	4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.
Objet :	Création de postes permanents

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

ARTICLE 1 : la création des postes suivants :

Pour les Services Techniques - Bâtiments et Festivités : 1 poste de Chef d'équipe + 1 poste d'Agent de maintenance polyvalent :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Espaces Verts et Propreté Urbaine : 1 poste d'Agent d'entretien :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Entretien : 1 poste d'Agent d'entretien polyvalent :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Police Municipale : 1 poste de Policier Municipal :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service VRD : 1 poste de Responsable de service :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Ne participent pas au vote :	0

Pour le service Accueil/Population : 1 poste d'Assistante Administrative :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

.../...

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 031-213101876-20250703-2025_071-DE

Pour le service Finances et Comptabilité : 1 poste de Gestionnaire finances :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 2 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ARTICLE 3 : dit que les postes seront intégrés dans la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2025.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 8 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
LORRAIN Guy

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2025 publié sur le site Internet de la collectivité le - 9 JUIL. 2025